

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 31 du 21 juin 2011



Message maïs n°8 en date du 21 juin 2011

Cette semaine, 25 parcelles de maïs ont été observées dans le réseau Bourgogne. Leur répartition est la suivante : 3 sont situées en Côte d'Or, 4 dans la Nièvre, 12 en Saône-et-Loire et 6 dans l'Yonne.

Stade du maïs :

La totalité des parcelles du réseau ont plus de 11 feuilles. 54 % des parcelles ont 14 feuilles ou plus. En général à ce stade, les feuilles se rejoignent pour couvrir l'inter-rang.

Bioagresseurs

Cicadelle :

La cicadelle (*Zyginidia scutellaris*) est présente sur 4 parcelles du réseau, soit sur 33% des 12 parcelles ayant fait l'objet d'une observation. Les feuilles 4, 5 ou 7 présentent des symptômes d'attaque. Sauf sur maïs en difficulté, ce ravageur ne cause que très rarement des dégâts à la culture.

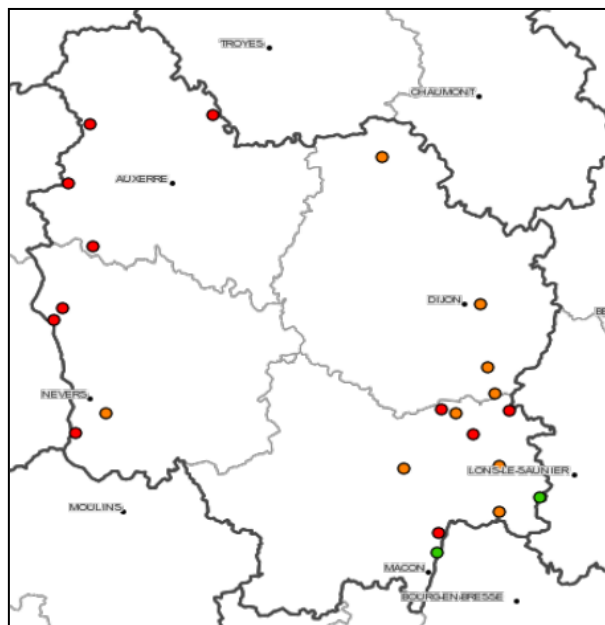
Pyrale :

1°) la chrysalidation des larves hivernantes :

Le taux de chrysalidation est maintenant de 26 % à Beaune (+ 10 points par rapport à la semaine dernière).

Le seuil de 15 % est requis pour identifier la date de démarrage de la chrysalidation. Cette date va permettre de positionner les applications de trichogrammes. Ce positionnement aura lieu après un cumul journalier de 110° en base 10 à partir de cette date de début de la chrysalidation.

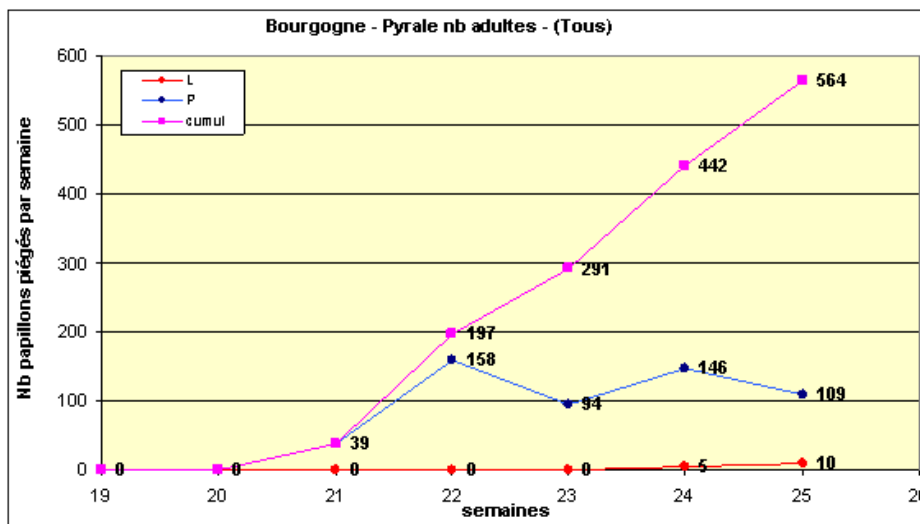
2°) Cartographie des captures d'adulte de pyrale du 16 au 21 juin :



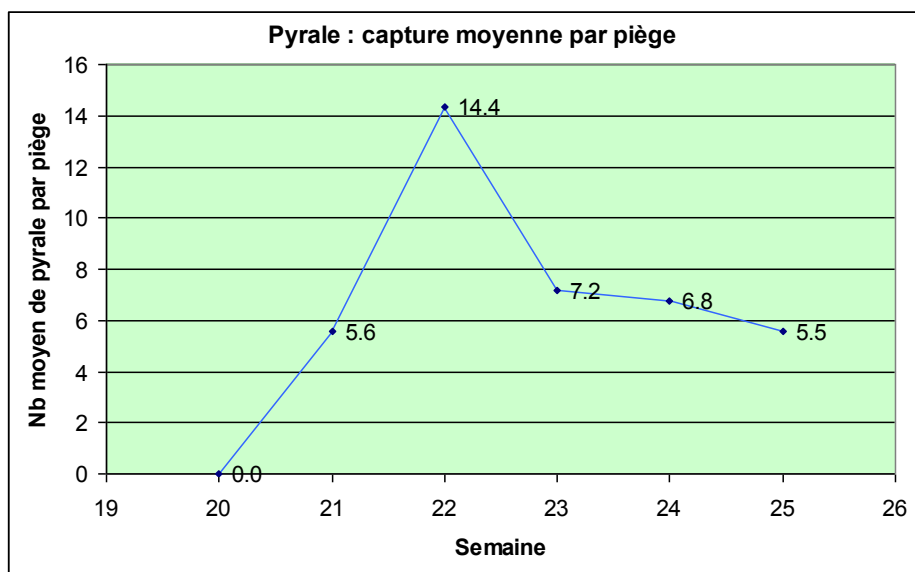
Légende : cercle vert : 0 pyrale, cercle orange : de 1 à 3 pyrales, cercle rouge : 4 pyrales et +



3°) Evolution des captures de pyrales sur le réseau BSV Bourgogne :



Légende : L piège Lumineux, P piège à Pheromone, cumul : captures cumulées



122 individus ont été capturés entre le 16 et le 21 juin, sur 22 des 24 sites suivis. 92 % des pièges du réseau sont donc positifs. Le taux de capture moyen est d'un moins de 5,5 individus par piège. 48 % des pièges positifs ont capturés plus de 4 adultes, 4 pièges étant à plus de 10 captures.

Cette semaine, tous les secteurs de culture de maïs grain en Bourgogne capturent des pyrales.

Quelques pontes fraîches de pyrale ont été observées à Allerey-sur-Saône, Saint-Martin-en-Bresse et Saint-Loup-de-la-Salle (71). Sur ces sites, autour de 1 % des plantes portent de pontes fraîches.

Dans la Nièvre, une parcelle (commune de Mars-sur-Allier) a un taux de pontes fraîches de 4 %.

Rappelons que le positionnement des trichogrammes, micro-hyménoptères parasitant les œufs de pyrale doit se faire dès l'apparition des pontes fraîches et en l'absence de notation précise à environ 110 ° en base 10 après le démarrage de la chrysalidation.



Pucerons :

Metopolophium dirhodum est présent sur 60 % des 20 parcelles renseignées sur ce puceron. Sur 3 parcelles, le nombre de *Metopolophium dirhodum* est compris entre 51 et 100 par plante. Ce niveau d'infestation ne présente pas un risque compte tenu du stade des plantes allant de 13 à 15 feuilles. Sur une parcelle, dont le maïs est au stade 14 feuilles, le comptage donne une valeur comprise entre 100 et 500 *Metopolophium dirhodum* par plante. Sur cette parcelle, la présence d'auxiliaires n'a pas été mentionnées. *Metopolophium dirhodum* est associé à *Sitobion avenae* dans 5 parcelles.

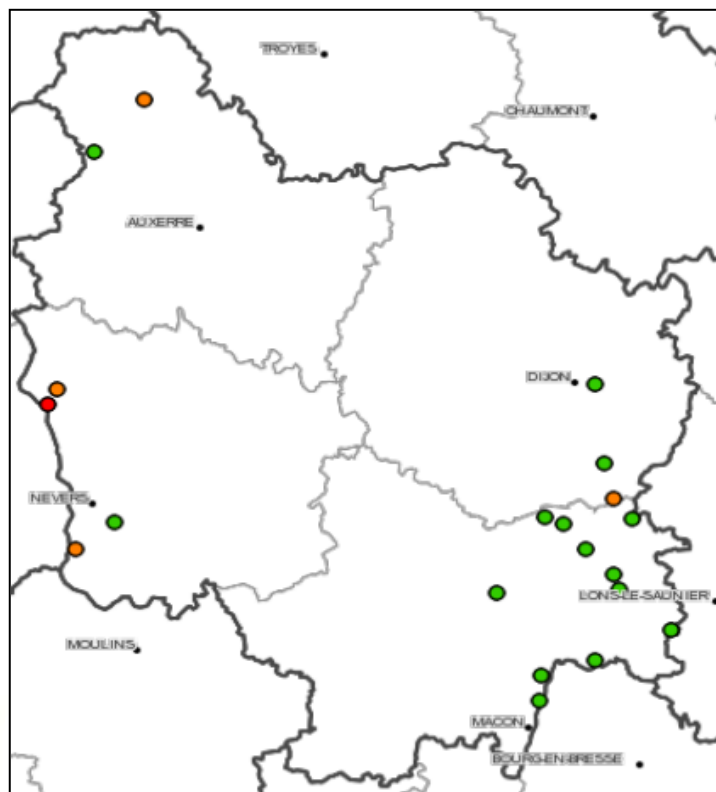
Sitobion avenae est noté sur 7 des 14 parcelles ayant fait l'objet d'une observation. Il est généralement peu présent, avec de 1 à 10 individus par plante. Sur une parcelle, la population de *Sitobion avenae* est estimée entre 51 et 100 individus par plante ce qui ne présente pas un risque compte tenu du développement foliaire du maïs.

Rhopalosiphum padi est signalé sur une parcelle de la plaine de Dijon. Des coccinelles sont présentes sur cette parcelle.

La tour à pucerons d'Auxerre a capturé 5 individus ailés de cette espèce ce qui est un nombre tout à fait moyen par rapport aux observations des années antérieures.

La présence d'auxiliaires n'est répertoriée cette semaine que sur 4 des 14 parcelles où sont signalés des pucerons.

Cartographie de la présence du puceron *Metopolophium dirhodum* :



Légende : cercle vert : 0 à 10 pucerons, cercle orange : de 11 à 100 pucerons, cercle rouge : + de 100



Rappel des seuils d'intervention lors d'un développement de colonies de pucerons

RAVAGEURS	STADE D'ATTAQUE	SEUIL DE TRAITEMENT A RETENIR
<i>Pucerons Metopolophium</i>	3 f. à 10 f.	5 puc./ plante avant 3-4 f. 10 puc./ plante entre 4 et 6 f. 20 à 50 puc./ pl. entre 6 et 8 f. 100 puc./ plante après 8-10 f.
<i>Pucerons Sitobion</i>	3 f. à 10 f. Début juillet/début août	500 pucerons / plante (avec de nombreux ailés) Intervenir avant la sortie des soies s'il y a présence de miellat sur les feuilles au dessus du futur épi
<i>Pucerons Rhopalosiphum</i>	Début Juillet / début Août	♦ Si quelques panicules colonisées ⇒ suivre l'évolution ♦ Si développement population, si absence d'auxiliaires, traiter si 5% des panicules portent des colonies

Remarque importante : très souvent la faune auxiliaire accompagne les colonies de pucerons. Dès que l'on se trouve en présence de pucerons, il faut rechercher les insectes auxiliaires. Leur présence peut limiter fortement le développement des colonies de pucerons et éviter les interventions inutiles avec des produits phytosanitaires.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CAPSERVAL - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – SERAGRI - MINOTERIE GAY – JFB APPRO – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRY SOP – ALTERNATIVE - AGIR SA - SAS BRESSON – AGRIDEV – THEOL - SENOGRAIN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »